Publié le

ID: 027-242700607-20230404-2023 0107-DE

PAYS DU NEUBOURG COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 4 avril 2023 Extrait des délibérations n°22

Date de convocation : le 28 mars 2023. Date d'affichage : le 28 mars 2023.

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 04 avril 2023 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président -, salle du Haut Phare – LE NEUBOURG. ➤ Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON – Maire de SAINTE-OPPORTUNE-DU-BOSC.

Membres en exercice: 55

Présents: 45

Pouvoir (s): 6

Toutes les communes étaient représentées sauf : LA PYLE - SAINT MESLIN-DU-BOSC - VENON

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	BRIZARD Marie-Odile - Excusée
BERENGEVILLE LA CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	CHECA Marie-France - Excusée
BROSVILLE	ROMET Marc - Excusé	LECOMTE Béatrice
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGENT Agnès
CESSEVILLE	DEBUS Alain - Excusé	POISSON Virginie
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF LA CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE LA VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF LA CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance – Excusée	BUISSON Sébastien - Absent
	POUVOIR : Benoît HENNART - QUITTEBEUF	BUIGGOIV Gebastiert - Absent
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier
EMANVILLE	DULUT Thierry	DUMONT Françoise- Excusée
EPEGARD	DEMARE Pascal	
EPREVILLE PRES LE	ELIOT Patrick	PAYAN Jean-François
NEUBOURG		BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul - Excusé	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON SEMERVILLE	CARRERE GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	DUGORD Jean-Pierre - Excusé
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles	
	FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE DU THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTE Gérard - Absent	ROUSSIAU Yann - Absent
LE BOSC DU THEIL	VALLEE Laurent	Trouble Tarm Flagori
	RECULARD Sandrine	
	BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle – BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud	
EL NESSONO	CHEVALIER Marie-Noëlle – ONFRAY Didier.	
	DAVOUST Francis – Excusé : POUVOIR Arnaud CHEUX	
	DETAILLE Edouard – Excusé : POUVOIR Francis BRONNAZ	
	LE MERRER Anita – Excusée : POUVOIR Isabelle VAUQUELIN	
	LEROY Hélène – Excusée : POUVOIR Marie-Noëlle CHEVALIER	
	LOPEZ Brigitte – Excusée	
LE TILLEUL LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	LEMARCHAND Fabien - Excuse
LE TREMBLAY OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial - Excusé
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	LECOUTEUX Laĕtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	
ST AUBIN D'ECROSVILLE		GARREAUD Virginie – Absente
AND THE STREET OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY.	DEPARIS Christiane	ORONA Thierry – Excusé
ST MESLIN DU BOSC	BONNEAU Christian - Absent	JOUEN Eric - Absent
STE COLOMBE LA	BUYZE Jacky	
COMMANDERIE	LARGESSE Jacky – Excusé : POUVOIR Jacky LARGESSE	1,00,000
STE OPPORTUNE DU BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse – Excusée
TOURNEDOS BOIS HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle- Excusée
TOURVILLE LA CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia	
VENON	PICARD Philippe - Excusé	CHOMONT Hélène - Excusée
VILLETTES	RAIMBOURG Guy	ROBACHE Arlette
VILLEZ SUR LE NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William - Excusé
TILLE GOT LE MEGDOOMG	i ELOGIO GEI AI U	DIVIAIN I VVIIII - EXCUSE

Formant la majorité des Membres en exercice

Envoyé en préfecture le 11/04/2023 Reçu en préfecture le 11/04/2023 Publié le

PAYS DU NEUBOURG COMMUNAUTE DE COMMUNES

ID: 027-242700607-20230404-2023_0107-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 4 avril 2023 Extrait des délibérations n°22

COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget Annexe Zone d'Activités n°2 - Budget Primitif 2023

Monsieur Arnaud CHEUX, vice-président, présente les propositions budgétaires 2023, telles que synthétisées comme suit :

FONCTIONNEMENT:

- Dépenses

: 161 832,00 €

- Recettes

: 161 832,00 €

INVESTISSEMENT

- Dépenses

: 137 948,00 €

- Recettes

: 137 948.00 €

Le projet de budget primitif 2023 – Budget Zone d'Activités n°2 est annexé à la délibération.

Vu les statuts de la Communauté de Communes Pays du Neubourg,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4, et R 2311-1 à R 2313-7,

Vu la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires lors de la séance du conseil communautaire du 28 février 2023.

Vu l'avis du bureau du 27 mars 2023,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le rapport de présentation,
- d'adopter le Budget Primitif 2023 Budget annexe Zone d'Activités n°2 tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits. Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance Jérôme HENON Le Président, Jean-Paul LEGENDRE

Page 2 sur 2